

**Familles d'accueil, familles d'origine et enfants dans l'accueil familial**

**Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, MEDECINE...**

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) vise à produire et à améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance ou/et de mise en danger envers les mineurs ainsi que les effets des mesures de protection et d'éducation mises en œuvre.

Le Conseil scientifique de l'ONED et le Conseil d'administration du GIPED conviennent chaque année de proposer un appel à projet thématique à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

Dans le cadre de son appel d'offres thématique 2014, l'ONED financera des recherches permettant d'améliorer la connaissance :

- du placement familial comme dispositif d'accueil de mineurs et jeunes majeurs, d'un point de vue général,
- de ses évolutions passées, en cours ou possibles ;
- des difficultés qui peuvent être rencontrées, dans la pratique, par les professionnels, leurs familles, les enfants accueillis et leurs propres familles et des actions prometteuses mises en place pour répondre à celles-ci ;
- des réalités concrètes vécues par les familles d'accueil, les enfants et leurs familles d'origine en 2014 ;
- des caractéristiques socio-démographiques et cliniques de la population aussi bien des assistants familiaux, de leurs éventuels conjoints et enfants, que de la population des enfants accueillis ;

- des procédures d'agrément de ces assistants et de leurs réalités.

## Problématique

Selon les termes de l'article L 421-2 du CASF :

« L'assistant familial est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il exerce sa profession comme salarié de personnes morales de droit public ou de personnes morales de droit privé dans les conditions prévues par les dispositions du présent titre ainsi que par celles du chapitre III du présent livre, après avoir été agréé à cet effet. »

L'accueil familial est le premier mode d'accueil des mineurs confiés à l'ASE. Il concerne plus de 70 000 enfants confiés et repose sur 50 000 assistants familiaux ainsi que sur les équipes pluridisciplinaires qui les accompagnent. Mais, ainsi que le constate un récent rapport de l'Igas (mars 2013), « *les données statistiques et les études relatives au placement familial sont dispersées et insuffisantes ; quant à la recherche en sciences sociales sur la protection de l'enfance et notamment sur les enjeux du placement familial, elle demeure très fragile* »

Mieux connaître les modalités de ce mode de prise en charge, ses réalités et ses pratiques semble donc primordial au regard de cet écart considérable entre sa prévalence et son faible investissement comme objet de connaissance scientifique. Cela est d'autant plus nécessaire que les relations posées dans le cadre de cet accueil sont complexes d'un point de vue social et légal : en effet, selon le Code de l'action sociale et des familles, « *L'assistant familial constitue, avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.* », mais seul l'assistant lui-même reçoit l'agrément. Les liens qui se créent entre l'enfant et l'assistant familial d'une part, mais aussi avec les tiers qui ne sont pas désignés personnellement pour ce faire mais ont une place dans l'entourage éducatif et affectif des enfants confiés, sont donc complexes à appréhender.

De nombreux questionnements peuvent être formulés autour de ce mode d'intervention.

Il s'agit, en premier lieu, de chercher à avoir une meilleure connaissance sociodémographique des publics concernés (profils et problématiques des enfants confiés, profils des assistants familiaux et des familles d'accueil) et des processus d'accès à la profession (motifs d'entrée dans la profession, procédures d'agrément et de recrutement, formations).

L'étude des pratiques qui sont à l'œuvre dans les situations d'accueil familial et de leur évolution, en particulier depuis la loi du 27 juin 2005, pourrait également donner lieu à approfondissement,

notamment s'agissant du recensement de pratiques innovantes mises en place et de l'évaluation de leurs effets sur le moyen et long terme.

Les liens entre les enfants confiés et ces familles, la manière de les prendre en compte et de les préserver s'ils doivent l'être au-delà de la mesure, leurs effets sur le développement des enfants et sur leurs parcours de vie sont également des aspects fondamentaux de la connaissance de l'accueil familial, et dont la connaissance est à développer.

**Les recherches proposées répondront aux questions suivantes :**

- Quels sont les enjeux des procédures d'agrément, du point de vue des pratiques actuelles et de leurs évolutions, aussi bien que de celui du recrutement, que ce soit pour les services de protection de l'enfance ou pour les publics concernés (l'assistant/e familial/e, son/sa conjoint/e et/ou ses propres enfants, l'enfant confié/e et sa famille d'origine) ?
- Quelles pratiques innovantes, françaises ou étrangères, pourraient être transférées ou généralisées – et selon quelles modalités – pour enrichir les pratiques actuelles en matière d'accueil familial ? Comment évaluer l'impact (positif ou négatif) des nombreuses actions et approches actuellement mises en place dans ce cadre ?
- Quels types de collaboration les assistants familiaux établissent-ils avec les référents des enfants qui leur sont confiés ?
- En s'inspirant de pratiques innovantes et probantes, quels outils pourraient être développés dans le cadre de l'accueil familial (carnets de bord, albums de vie...) pour mieux accompagner les enfants confiés ?
- Des pratiques de travail spécifiques sont-elles systématiquement menées dans le cadre de l'accueil familial lorsque les enfants confiés ont été victimes de mauvais traitements ? Quelles pourraient être les modalités à retenir, au regard des initiatives menées dans différents départements ?
- Quel est le rôle des conjoints dans l'accueil des enfants ? Quelle est la place des enfants de la famille d'accueil ? Quels types de liens se créent entre les différents membres de la famille d'accueil, les enfants confiés et leurs propres familles, et quels en sont les effets sur le moyen et long terme, positifs ou négatifs ?
- Faut-il (et comment) reconnaître et renforcer ces liens, notamment du point de vue juridique ? Comment mieux connaître et accompagner la fin de prise en charge, pour tous les acteurs concernés ?

- Comment la transition à l'âge adulte des jeunes accueillis est-elle préparée par les assistants familiaux ? Quelles pratiques d'aide à l'accès à l'autonomie sont développées?
- Quel est l'impact de l'accueil familial sur les publics accueillis, tout spécialement en termes de devenir à l'âge adulte ?

### **Recommandations générales :**

Le Conseil scientifique sera particulièrement attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions « d'accès aux terrains », de relations avec les professionnels, les institutions, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources.

Par ailleurs, le projet pourra faire émerger des recommandations au niveau des pratiques de terrain et des politiques publiques dans le cadre français (y compris par la comparaison avec d'autres pays) afin de mieux prendre en compte les résultats des études de recherche et d'évaluation.

### **Modalités**

Les dossiers devront être adressés, au plus tard le **28 avril 2014** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur, ONED, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.**

Une copie de l'ensemble des pièces devra également être envoyée par email à l'adresse suivante :

**direction@oned.gouv.fr**

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONED) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- le résumé du projet de recherche (une page, 1800 signes) en 20 exemplaires.

Des éléments d'informations complémentaires, notamment un modèle de convention-type, pourront être obtenus au **01 58 14 22 50** ou/et **sur le site de l'ONED**, [www.oned.gouv.fr](http://www.oned.gouv.fr).

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONED. Ce dernier pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **3 juin 2014**. La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre. La méthode, en particulier la modalité d'accès au terrain et le recueil des données empiriques, fera l'objet d'une attention particulière.

Le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés selon qu'ils aient été sollicités ou obtenus.

Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le Conseil scientifique de l'ONED.

Après avis de ce dernier, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juin 2014**.